

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 26 avril 2024

### **28 avril : Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**

**L'impact du changement climatique sur la sécurité et la santé au travail constitue le thème de La Journée mondiale de sécurité et de la santé au travail.**

L'évolution des conditions météorologiques a des répercussions notables sur le monde du travail, en particulier sur la sécurité et la santé des travailleurs. Parmi les risques professionnels exacerbés par le changement climatique, on peut citer, par exemple, le rayonnement UV, la pollution de l'air, les événements météorologiques extrêmes.

Pour répondre à ces nouveaux défis, la DREETS Grand Est, avec l'ensemble des acteurs en santé et sécurité au travail, se mobilise pour faire émerger une politique de prévention adaptée aux évolutions liées au changement climatique.

**A ce titre, l'une des actions du Plan régional Santé au travail 2023-2025 est centrée sur la prévention des cancers cutanés liés aux expositions des travailleurs aux UV solaires.**

Un applicatif a été créé qui va permettre de recueillir auprès des dermatologues, acteurs de première ligne dans la détection des cancers cutanés, des données détaillées telles que type de lésion, métier exercé par le patient, durée d'exposition aux UV dans un cadre professionnel...

L'objectif est la mise en visibilité du risque et de l'importance du nombre de cas présumés être en lien avec le travail afin de mobiliser des actions de prévention primaire auprès des préventeurs, des entreprises et des salariés.

En effet, alors que le cancer cutané lié à l'exposition aux UV solaires est la première cause de maladie professionnelle en Allemagne avec plus de 4000 pathologies reconnues par an dans le secteur du BTP, cette pathologie en lien avec l'exposition solaire reste anecdotique en France avec une relative invisibilité du lien entre l'exposition aux UV solaires et les carcinomes cutanés.

**Le déploiement de cet outil est prévu pour une période de 18 mois (mi 2024-2025).**

## **A côté de la prise en compte des nouveaux risques professionnels, l'Inspection du travail en Grand Est poursuit son action quotidienne pour promouvoir la sécurité au travail.**

La lutte contre les accidents du travail graves et mortels reste une priorité majeure et se décline tant en matière d'animation de la prévention, que grâce à l'action efficace des agents de contrôle de l'inspection du travail dans la vérification de l'effectivité des règles applicables, que lors des enquêtes menées à l'occasion des accidents du travail graves et mortels.

Dans cette optique, deux campagnes portées par l'inspection du Travail en Grand Est sont mises en oeuvre en 2024 :

### **1. Campagne nationale autour de la « Prévention des accidents du travail »**

Après une 1<sup>ère</sup> phase d'information et de sensibilisation des acteurs du monde du travail (organisations patronales, organisations syndicales, salariés, institutions judiciaires...), des contrôles seront menés à partir de juin dans des entreprises de moins de 250 salariés, ayant connu des accidents du travail au cours des trois dernières années et dans les secteurs d'activité suivants : BTP, transport routier de fret, chantiers forestiers et aménagement paysager, hébergement social et médical.

### **2. Campagne régionale sur les « Conditions de travail des jeunes »**

Les travailleurs de moins de 18 ans sont particulièrement exposés aux risques professionnels et aux accidents du travail. La DREETS Grand Est a décidé de mener une campagne régionale de contrôle sur les conditions de travail des jeunes travailleurs dans trois secteurs d'activité : boulangerie et pâtisserie, restauration traditionnelle, garages automobiles.

Les inspecteurs du Travail s'assureront du respect, par les employeurs, de la réglementation du travail notamment celle relative aux travaux dangereux interdits ou réglementés, à l'hygiène des lieux de travail, au suivi médical et à la durée du travail.